

# TERROIR DE COM'

MARS 2025

LE MAGAZINE - N°13

**Terroir de Caux**  
Communauté de Communes

## MIEUX COMPRENDRE LE COÛT DE L'EAU

DOSSIER - L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

### ACTUS

Inauguration de la  
Maison de santé de  
Bacqueville-en-Caux

### VIVRE ICI

Partenariat avec  
des entreprises  
locales

### SORTIR

24 mai : Journée de  
la Nature



# Les Accueils de Loisirs

**UN ÉTÉ MOUILLÉ!**

**DU LUNDI 07/07 AU VENDREDI 01/08/2025  
DE 3 ANS SCOLARISÉS À 17 ANS**

**INSCRIPTIONS À PARTIR DU 19/05/2025**

Bacqueville en Caux Longueville sur Scie Luneray Tôtes/Val de Saâne Val de Scie

**Inscriptions et renseignements : [www.terroirdecaux.fr](http://www.terroirdecaux.fr)**



**N'HÉSITEZ PAS À NOUS SUIVRE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !**



Communauté de Communes Terroir de Caux  
11 route de Dieppe 76730 Bacqueville en Caux  
02.35.85.46.69 / [contact@terroirdecaux.net](mailto:contact@terroirdecaux.net)  
[www.terroirdecaux.fr](http://www.terroirdecaux.fr)

Du lundi au jeudi 9h-12h30/14h-17h30 et le vendredi 9h-12h30



## ACTUS

P 4-5

Voeux communautaires  
Éco-défis : remise de diplômes  
Découverte des rapaces nocturnes  
Inauguration de la maison de santé



## DOSSIER

P 6-13

L'eau et l'assainissement

Rappel du cycle de l'eau  
Composantes du prix de l'eau  
L'assainissement  
Votre facture



## SORTIR

P 14-17

L'Office de Tourisme vous propose  
Musiques de Printemps  
Journée de la Nature



## VIVRE ICI

P 18-25

Nos accueils de loisirs  
Un partenariat avec des entreprises locales  
Terrains à vendre à Bacqueville-en-Caux  
Culture : bébés à la page !



## PENSONS À DEMAIN

P 26-31

Nos ambassadeurs sur les marchés  
Un nouveau centre de tri  
Le broyage des végétaux  
Non aux emballages imbriqués !



## ANNONCE

P 32



### Le mot d'Olivier Bureaux

Président de Terroir de Caux

## SOLIDARITÉ

Madame, Monsieur,

« À vos côtés au quotidien » : la formule peut sembler usée et pourtant, elle est devenue aujourd'hui plus que jamais, essentielle. Or, la bonne volonté ne suffit pas toujours. Il faut savoir unir les forces en présence pour être efficaces : notre intercommunalité ne peut pas tout à elle seule. Pour exemple, les soutiens aux entreprises dans le cadre des "Écodéfis" sont rendus possibles grâce au travail commun avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la chambre des Métiers et de l'Artisanat. Ou encore tout récemment, face aux ignobles incendies subis par nos exploitants agricoles du territoire. Notre indignation, bien que

légitime, n'est pas suffisante. Il est indispensable de nous associer entre élus, autorités administratives ou judiciaires, forces vives de la Gendarmerie Nationale, Pompiers etc... Terroir de Caux, sur ce sujet, s'est engagée à faciliter l'instruction des permis de construire des bâtiments qui ont été sinistrés. Parfois ce sont les entreprises elles-mêmes qui nous aident, j'en veux pour exemple le minibus sponsorisé par la publicité n'a rien coûté à la collectivité. Le personnel, en utilisant ce véhicule, assure la visibilité de leurs enseignes : c'est le principe du partenariat gagnant/gagnant.

Malgré tout ce climat anxigène, le printemps arrive à point pour dynamiser notre engagement et nous aider à affronter ensemble les difficultés. Espérons toujours en des jours meilleurs ! Bonne lecture.

Bien à vous,



## TORCY LE GRAND : animations à la MARPA



Les résidents de la MARPA de Torcy le Grand ont commencé l'année 2025 en participant à une journée d'animations très complète.

En effet, le matin il s'agissait d'un atelier mémoire et l'après-midi, place à un atelier motricité !

Une belle journée d'activités qui a rassemblé presque tous nos résidents.

Ils ont adoré relever les défis proposés, mais attention aux courbatures le lendemain !



## VAL DE SCIE : les vœux communautaires



La traditionnelle cérémonie des vœux s'est tenue le 16 janvier à Val-de-Scie. Anne-Sophie Diologent, Directrice Générale des Services, a fait le bilan de l'année écoulée et a remercié le travail des agents ainsi que tous nos partenaires (institutionnels, élus, forces de sécurité, professionnels, associatifs). Le Président Olivier Bureaux a ensuite présenté les grands projets qui marqueront 2025 et remercié l'ensemble des personnes présentes.

Avec la participation de Jérôme Dutordoir, secrétaire général de la Sous-Préfecture de Dieppe, Robert Le Bourgeois - Député de la Seine-Maritime, Jean-François Bloc, Conseiller de la Région Normandie, Chantal Cottereau et Vincent Renoux, Vice-Présidents du Département de la Seine-Maritime, des Vice-Présidents de Terroir de Caux, des représentants des EPCI voisines, des délégués communautaires, des élus locaux, des représentants des compagnies de gendarmeries et de sapeurs pompiers, des chefs d'entreprises, représentants d'associations, partenaires, professionnels de santé et agents de la collectivité.



## ROYVILLE : visite dans le cadre de Territoire d'Industrie

Terroir de Caux fait partie du dispositif Territoire d'Industrie Dieppe Côte d'Albâtre, composé des Communautés d'Agglomérations de Dieppe et Fécamp et des ComCom de la Côte d'Albâtre et Falaises du Talou.

Chaque année, un territoire est identifié afin d'accueillir les entreprises des 5 territoires membres pour partager un moment de convivialité et visiter la structure d'accueil. Marie-Laure et Arnaud GABRIEL, gérants de l'entreprise La Balaiterie à Royville, ont eu l'amabilité d'accueillir la vingtaine de participants, partageant ainsi leur savoir-faire artisanal et ouvrant les portes de leur musée sous les yeux émerveillés des personnes présentes.

Un grand merci aux Balaitiers pour ce riche moment.





## COMCOM : remise des diplômes Éco Défis

Le 26 février s'est tenue une cérémonie pour remettre des diplômes "Éco-Défis" à 25 entreprises (13 situées sur Terroir de Caux et 12 sur la Plateau de Caux Doudeville-Yerville). En présence d'Olivier Bureaux (qui représentait également le Président du SMITVAD empêché) et du Président de la CMA Normandie - 76 Guillaume Dartois. Une façon de mettre en lumière ces artisans qui font chaque année davantage d'efforts pour s'engager dans la transition écologique. Bravo à tous !



## LES CENT ACRES : retour d'expérience



L'animation a suscité un réel intérêt auprès des habitants car une quarantaine de personnes ont répondu présent ce soir là.

La présentation en salle, faite par Vincent Poirier du Groupe Ornithologique Normand, était interactive et particulièrement intéressante.

Les participants n'ont hélas pas eu la chance d'entendre de rapaces nocturnes compte-tenu des conditions météorologiques qui n'étaient pas favorables : une température négative et la présence du vent, donc pas du tout idéal pour profiter des oiseaux.



## BACQUEVILLE EN CAUX : inauguration

Olivier BUREAUX, Président de Terroir de Caux a accueilli le 20 mars dernier élus, entreprises, financeurs, professionnels de santé et techniciens à la maison de santé de Bacqueville en Caux pour l'inauguration de ce bâtiment qui est en service depuis septembre 2024. Une structure indispensable pour le bien-être des habitants du territoire. En présence de Jean-Marie ADAM, Maire de Bacqueville en Caux; du Président du Département de la Seine-Maritime, Bertrand BELLANGER; de la Vice-Présidente au Département Chantal COTTEREAU et de Vincent RENOUX, Conseiller Départemental; du représentant de la Région Normandie, Jean-François BLOC; du Sénateur Pascal MARTIN et de Madame La Sous-Préfète de Dieppe, Audrey BACONNAIS-ROSEZ.



## L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

(EXTRAITS DES INFORMATIONS FOURNIES PAR LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET RÉGIES)

**Il suffit d'ouvrir le robinet pour effectuer la plupart des gestes quotidiens et l'eau semble couler de source. Et pourtant... Elle aura parcouru un long chemin et subi de multiples transformations pour devenir potable, avant d'arriver jusqu'à vous ! Or, toutes ces étapes représentent un coût : du captage de l'eau et sa potabilisation, à sa restitution dans le milieu naturel après traitement, chacune de ces étapes a un impact sur votre facture.**



### Principales étapes :

#### ① La production d'eau potable :

Elle consiste à :

- capter l'eau des cours d'eau, des retenues d'eau, des nappes phréatiques ou des sources naturelles ;
- la transporter dans des canalisations jusqu'au site de traitement ;
- la traiter pour la rendre potable. Les traitements doivent être adaptés aux caractéristiques de la ressource en eau.

#### ② Le stockage et la distribution :

L'eau, rendue potable, est ensuite transportée via un réseau de canalisations, puis stockée dans des réservoirs, avant d'être acheminée (si nécessaire après pompage) selon les besoins, vers les points d'utilisation spécifiques (logement, entreprise, fontaine publique...). Cet ensemble de canalisations forme le réseau public de distribution de l'eau.

#### ③ La collecte et le transport des eaux usées :

Une fois utilisées, les eaux sont collectées puis transportées.

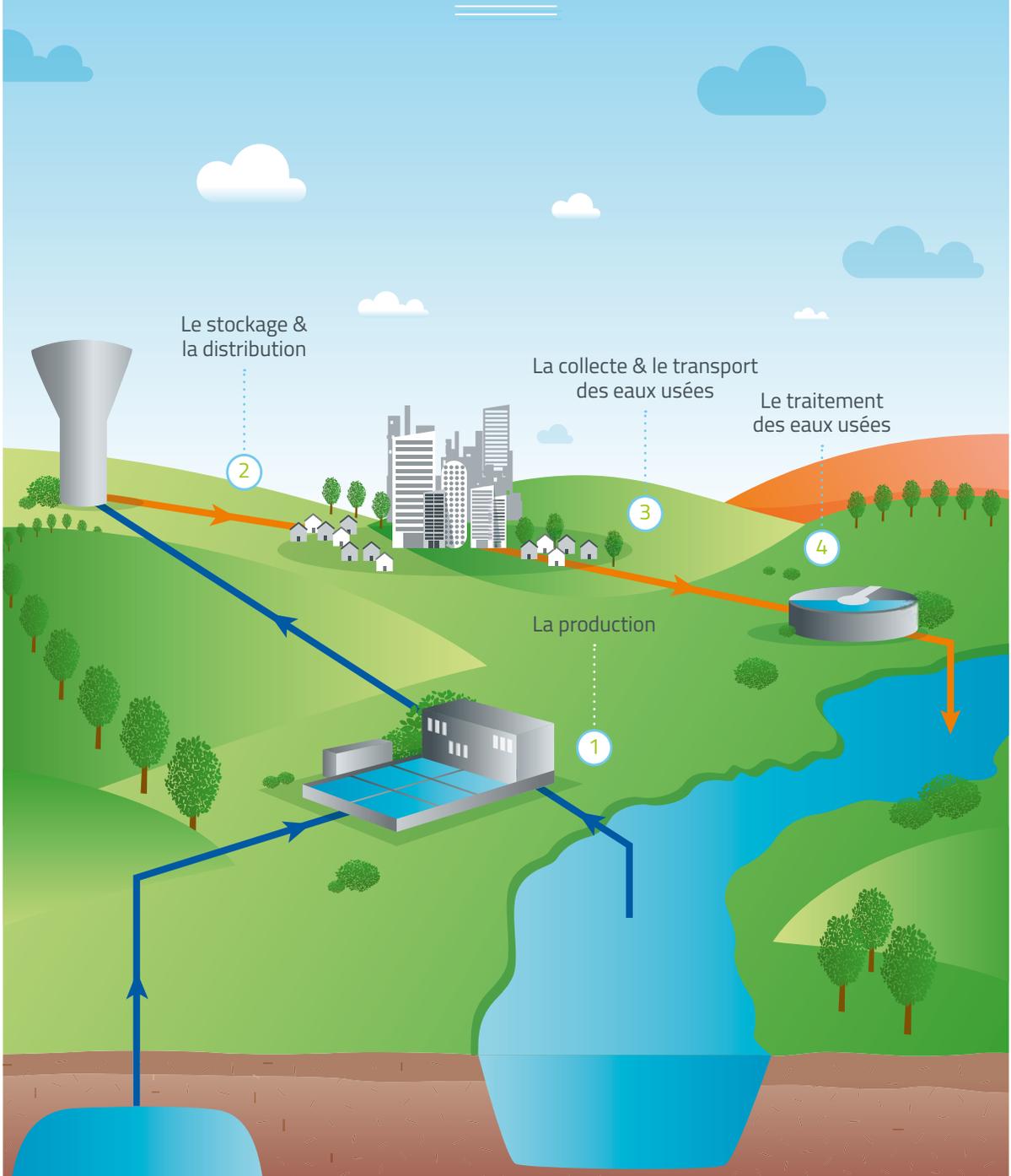
#### ④ Le traitement des eaux usées :

La dépollution des eaux usées, réalisée dans des stations d'épuration, est indispensable pour protéger la santé des riverains et l'environnement.

Lorsqu'il n'existe pas de réseau public de collecte des eaux usées, la dépollution doit être effectuée par les utilisateurs des eaux (assainissement non collectif ou ANC).

DE LA PRODUCTION D'EAU POTABLE AU TRAITEMENT DES EAUX USÉES

# Le cycle de l'eau du robinet





## Les composantes du prix de l'eau



Station d'épuration de Longueil

Le prix de l'eau est destiné à couvrir les dépenses liées aux différentes étapes du cycle de l'eau potable (investissements et fonctionnement), auxquelles s'ajoutent des taxes et des redevances.

Le prix de l'eau se décompose de la façon suivante :



Pour le service de collecte et de traitement des eaux usées



Pour le service de l'eau potable



Pour les redevances perçues par les agences de l'eau, et pour la TVA reversée à l'État.

*Lorsque le traitement des eaux usées est réalisé directement par l'utilisateur (Assainissement Non Collectif), la facture mentionne une redevance «contrôle SPANC», voire une redevance «entretien» lorsque l'installation a été réhabilitée par une collectivité (anciens syndicats ou Communauté de Communes).*



Chantier station d'épuration de Val-de-Saône



## L'assainissement des eaux usées : allons un peu plus loin...

L'assainissement des eaux usées couvre la collecte, le traitement et l'évacuation des eaux usées afin de préserver l'environnement.

**Le traitement** est devenu plus exigeant en raison de la présence accrue de produits toxiques et de polluants émergents, nécessitant des technologies plus avancées et des coûts supplémentaires.

### Bactériologie et substances médicamenteuses :

Les stations d'épuration doivent aujourd'hui traiter non seulement les bactéries pathogènes, mais aussi des résidus de médicaments et autres micropolluants présents dans les eaux usées. Ces substances nécessitent des procédés spécifiques, comme l'ozonation, l'ultrafiltration ou le charbon actif, ce qui augmente les coûts de traitement.

### Nouvelles normes bactériologiques :

Les réglementations récentes imposent des seuils plus stricts pour certaines bactéries pathogènes comme E. coli, les entérocoques et la légionelle, afin d'améliorer la qualité de l'eau traitée. De plus, la surveillance des biofilms dans les réseaux de distribution s'intensifie pour éviter toute contamination secondaire. Enfin, l'apparition de **résistances bactériennes aux traitements classiques** nécessite l'adoption de méthodes de désinfection plus avancées, comme les UV et l'ozonation.

### Les substances toxiques à surveiller :

Les réglementations imposent également une vigilance accrue sur la présence de certains polluants, notamment :

- Les pesticides et herbicides issus de l'agriculture.
- Les métaux lourds comme le plomb, le mercure et le cadmium.
- Les résidus de plastiques et microplastiques.
- Les composés perfluorés (PFAS), utilisés dans certaines industries et connus pour leur persistance dans l'environnement.
- Les hydrocarbures et solvants industriels.
- Les perturbateurs endocriniens, présents dans certains produits chimiques et cosmétiques.


**Votre facture**


## Exemple d'une facture d'eau

pour un consommateur domestique :

Facture n° ...	du 01/02/2025	date limite de paiement	25/02/2025
----------------	---------------	-------------------------	------------

N° du contrat	Ancien index	0 m <sup>3</sup>	date ancien index	31/12/2023	
n° série compteur	Nouvel index	120 m <sup>3</sup>	date nouvel index	31/12/2024	Relevé
	Volume facturé	120 m <sup>3</sup>			

	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
<b>Distribution de l'eau</b> <span style="float: right;">1</span>				
<b>Abonnement</b>				
Part Collectivité	365 jours	17,00 €/an	17,00	5,50%
Part Déléataire	365 jours	19,85 €/an	19,85	5,50%
<b>Consommation</b>				
Part Collectivité	120 m <sup>3</sup>	0,370 €/m <sup>3</sup>	44,40	5,50%
Part Déléataire	120 m <sup>3</sup>	1,373€/m <sup>3</sup>	164,76	5,50%
<b>TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>246,01</b>	
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b> <span style="float: right;">2</span>				
<b>Abonnement</b>				
Part Collectivité	365 jours	10,00 €/an	10,00	10,00%
<b>Consommation</b>				
Part Collectivité	120 m <sup>3</sup>	1,906 €/m <sup>3</sup>	228,72	10,00%
<b>TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES</b>			<b>238,72</b>	
<b>Organismes publics (Taxes et redevances)</b> <span style="float: right;">3</span>				
Consommation eau potable (agence de l'eau)	120 m <sup>3</sup>	0,400€/m <sup>3</sup>	48,80	5,50%
Performance des réseaux d'eau potable (agence de l'eau)	120 m <sup>3</sup>	0,020€/m <sup>3</sup>	2,40	5,50%
Performance des systèmes d'assainissement (agence de l'eau)	120 m <sup>3</sup>	0,030€ /m <sup>3</sup>	3,60	10,00%
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120 m <sup>3</sup>	0,060€/m <sup>3</sup>	7,20	5,50%
Voies navigables de France (VNF)	120 m <sup>3</sup>	0,016€/m <sup>3</sup>	1,92	5,50%
Soutien d'étiage (EPTB)	120 m <sup>3</sup>	0,007€/m <sup>3</sup>	0,84	5,50%
<b>TOTAL ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>58,44</b>	
<b>Total HT de la facture</b>			<b>543,17</b>	
<b>TVA</b>			<b>40,72</b>	
<b>Total TTC de la facture</b>			<b>583,89</b>	
<b>Prix du litre hors abonnement</b>			<b>0,00449</b>	

## LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU :

À compter du 1er janvier 2025, une réforme des redevances de l'Agence de l'Eau (organisme d'Etat sous la tutelle du Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche) est appliquée :

- Concernant l'eau potable, la redevance «lutte contre la pollution» a disparu au profit de 2 nouvelles : «consommation d'eau potable» et «performance des réseaux d'eau potable» ; la redevance «préservation des ressources» s'appelle désormais «prélèvement sur la ressource en eau».
- Concernant l'assainissement collectif, la redevance «modernisation des réseaux de collecte» fait place à la redevance «performance des réseaux d'assainissement».

Les tarifs de ces redevances sont fixés par les Agences de l'Eau (pour nous Agence de l'Eau Seine Normandie) et s'appliquent sur le nombre de mètres-cubes consommés.

Il revient à la collectivité de les percevoir au profit de l'Agence de l'Eau (versement à cet organisme).

### Distribution de l'eau :

La redevance « eau » se décompose ainsi :

Abonnement : le montant est indépendant du volume d'eau consommé et sert à financer une partie des charges fixes du service.

Consommation : le montant de la consommation est calculé selon le volume d'eau consommée pendant la période de facturation. Ce volume est relevé sur les compteurs d'eau.

### Collecte et traitement des eaux usées

La redevance « assainissement » n'apparaît que pour les abonnés raccordés au réseau public. Elle reprend la même décomposition que l'eau entre l'abonnement (part fixe facultative) et la consommation (part proportionnelle).

Pour les habitations non raccordées aux réseaux de collecte des eaux usées, le contrôle des installations d'assainissement non collectif fait l'objet d'une facturation semestrielle intégrée à la facture d'eau (redevance contrôle SPANC).

### Organismes publics (Taxes et redevances):

Sur la facture figurent diverses redevances perçues par l'agence de l'eau pour financer des actions en faveur de la préservation des ressources en eau et de la biodiversité.

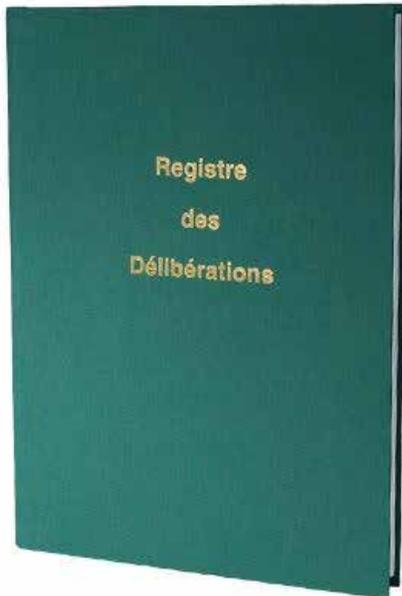
Il s'agit de la redevance « consommation d'eau potable » et des contrevaleurs des redevances « prélèvement sur la ressource en eau », « performance des réseaux d'eau potable » et « performance des réseaux d'assainissement ».

Les factures d'eau et d'assainissement sont généralement soumises à la TVA, fixée à 5,5% sur la partie « eau potable » et à 10% sur la partie « assainissement des eaux usées » .



Partout en France, le prix de l'eau a augmenté significativement au cours des dernières années suite au renforcement drastique des obligations environnementales imposant d'importants investissements, tant en eau potable qu'en assainissement des eaux usées.

Dans le même temps, les subventions des agences de l'eau sont globalement revues à la baisse, réduisant d'autant la capacité d'investissement des collectivités et sont essentiellement axées vers des actions relatives à la protection des ressources en eau.



### Le prix de l'eau est fixé par la collectivité par délibération ou dans le contrat avec l'entreprise délégataire.

Lorsque le service est géré directement en régie, le tarif est fixé par la collectivité, en fonction des recettes nécessaires pour couvrir les dépenses à prévoir au budget.

Lorsque le service est délégué, le tarif comporte, en général, deux éléments :

- 1) **la redevance perçue** auprès de l'utilisateur par le délégataire **pour le service rendu** et dont le montant et les règles d'évolution annuelle sont fixés dans le contrat,
- 2) **une part** fixée par la collectivité en charge de l'organisation du service **pour couvrir les dépenses** à sa charge (le contrôle du délégataire et, en général, le financement des ouvrages).

*Chaque année, le maire (ou le Président de la Communauté de communes) doit présenter un rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement : il s'agit d'un document public destiné à rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.*

## Votre facture : comment la maîtriser ?

### Les pratiques les plus “gourmandes en eau” sont :

- le lavage d'une voiture (environ 200 litres) ;
  - le bain (entre 100 et 150 litres) ;
- le lavage du linge en machine (entre 40 et 100 litres selon le modèle et l'âge du lave-linge) ;
  - le lavage de la vaisselle (entre 20 et 80 litres en machine, jusqu'à 100 litres à la main) ;
  - l'arrosage des jardins (17 litres par m2).

### *Quelques recommandations :*

En premier lieu, il convient de faire la **chasse aux fuites**.  
Contrôlez votre compteur régulièrement !

**Pour le linge, ainsi que la vaisselle**, veillez à optimiser le remplissage des machines à laver et optez pour des machines performantes (au moment de l'achat d'un appareil, préférez ceux qui sont les plus économes en fonction de votre budget).

**Pour la toilette**, préférez la douche au bain et ne laissez pas couler l'eau en vous lavant les dents ou lorsque vous vous savonnez les mains.  
Installez des mitigeurs d'eau et mousseurs sur les robinets de la maison et remplacez vos anciennes chasses d'eau (voire optez pour des chasses d'eau à double commande).

**Dans le jardin**, pensez à récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage ou privilégiez les systèmes au goutte-à-goutte.



## L'OFFICE DE TOURISME VOUS PROPOSE ...

*Avec les beaux jours, reviennent les animations de l'Office de Tourisme dans un programme riche en découvertes, en convivialité et en surprises. Randonnées, mercredis savoir-faire, fêtes de l'écotourisme... il y en aura - comme toujours - pour tous les goûts ! La réservation est obligatoire en raison d'un nombre de places limité. Retenez vite les vôtres !*

**Mercredi 9 avril à Bacqueville-en-Caux**

**Mercredi savoir-faire : visite de la blanchisserie et des ateliers industriels de l'EPIFAJ.**  
14h30 : RDV sur le parking de l'EPIFAJ.

*Gratuit*

**Judis 10 et 17 avril à la Ferme du Petit Fumechon (Saint-Vaast-du-Val)**

**Atelier crêpes et visite de la ferme.**

16h00 : RDV sur place

11€ par personne (*gratuit pour les moins de 5 ans*)

**Samedi 12 avril à Bacqueville-en-Caux**

**Randonnée inclusive et découverte de l'abeille noire. 6km.**

Avec Jean-François Lemaître, apiculteur.

14h30 : RDV sur le parking de la communauté de communes Terroir de Caux.

*Gratuit.*

**Mercredi 16 avril à Tôtes**

**Mercredi savoir-faire : Visite des ateliers Michel Taillis**

14h30 : RDV sur place.

*Gratuit.*

**Samedi 3 mai à Val-de-Saône**

**Fête de l'Écotourisme**



10h «Rallye découverte» familial sur une boucle de 6km - RDV place de l'église

*Gratuit.*



10h -12h Visite du chantier de la future station d'épuration - RDV place de l'église

*Gratuit*



14h - Randonnée guidée de 10 km en compagnie d'un agent de la fédération de la chasse autour de la faune et de la flore et des actions de la maison de la Chasse et de la Nature. RDV à 13h45 devant l'église de Val-de-Saône.

*Gratuit*

### Samedi 17 mai à Auffay et Muchedent Rando nocturne : déjà COMPLET !

Ils seront 1300 à prendre le départ pour l'un des trois itinéraires proposés entre Auffay et Muchedent.

Merci à tous pour votre enthousiasme !



### Samedi 7 juin à Quiberville-sur-Mer Fête de l'Écotourisme

10h - Balade nature à la découverte de la basse vallée - 6 km

RDV à 9h45 à l'Office de Tourisme

*Gratuit*

14h30 - Randonnée à la découverte des Glaces Cow'choises - 10 km

RDV à 14h15 à l'Office de Tourisme

*Gratuit*

18h30 - Rando apéro en Trott électrique avec WOLFTROTT

Places limitées : Réservation en ligne

*36€ par personne*

### Mercredi 18 juin à Crosville-sur-Scie

**Mercredi savoir-faire**

**Visite de la linerie de Crosville.**

14h30 - RDV sur place

*Gratuit*



### Mercredi 21 mai à Bracquetuit

**Mercredi savoir-faire**

**Visite de l'atelier Nature Porcelaine**

14h30: RDV place de l'église

*Gratuit*



Pour plus d'informations contactez nos bureaux d'accueil :

Auffay, Val-de-Scie 02 35 34 13 26  
Quiberville-sur-Mer 02 35 04 08 32



Toutes nos animations sont réservables en ligne sur  
<https://www.quibervillesurmer-auffay-tourisme.com/billeterie>



Musiques de printemps

Terroir de Caux  
Les Festivals

**MUSIQUES DE PRINTEMPS** 2025

du 26 mars au 26 avril

Réservation auprès de l'Office de Tourisme  
02.35.34.13.26  
[www.quibervillesurmer-auffay-tourisme.com/billetterie](http://www.quibervillesurmer-auffay-tourisme.com/billetterie)

Avec le soutien de

76 SEINE-MARITIME LE DÉPARTEMENT

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE  
Liberté Égalité Fraternité

Programme complet sur 

N° licences : PLATESV-D-2020-003318 / PLATESV-D-2020-00331

## Participez à la Journée de la Nature !

C'est un rendez-vous que vous donne la Communauté de communes chaque année depuis 3 ans maintenant. Elle aura lieu le samedi 24 mai 2025, voici un aperçu du programme.

### À la déchetterie de Gueures : de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h00

Différents ateliers sur les déchets vous seront proposés :

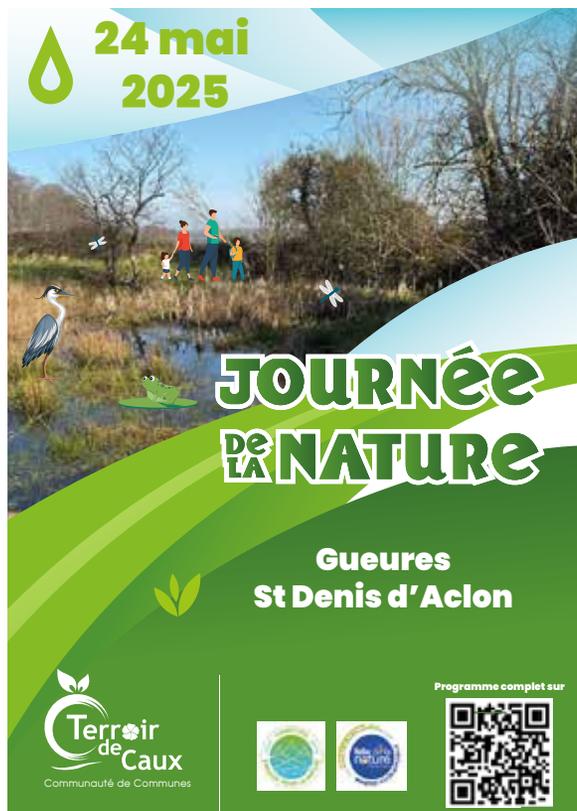
**Atelier zéro déchet** : comment réduire les déchets ? fabrication d'un produit maison.

**Le compostage** : mise à disposition de plan pour fabriquer un composteur avec un apport théorique sur son fonctionnement.

**Stand de tri** des déchets avec la roue du tri.

Que deviennent vos déchets domestiques et ceux de déchetterie ? La zone de réemploi, ses objectifs, qu'avez-vous le droit de prendre, de déposer ?

*Les ambassadeurs du tri seront là toute la journée pour répondre à toutes vos questions sur le tri sélectif.*



### À l'étang de Saint-Denis-d'Aclon :

#### Découverte des mares (10h-12h) :

Sensibilisation à la biodiversité des mares et leur rôle écologique.

#### Atelier plancton et biodiversité aquatique (14h-16h) :

Exploration du plancton et de son rôle essentiel dans les écosystèmes.



Journée de la nature 2023

## Les accueils de loisirs

Du 10 février au 21 février 2025, 620 enfants ont été accueillis sur l'ensemble de nos cinq accueils de loisirs. Au programme de cette session hivernale, une immersion au cœur de la culture britannique : dégustation d'english breakfast, visionnage de Paddington au Pérou et de God Save the Tuche. Certains de nos ados ont même pu assister au tournage de l'émission Mask Singer à la Plaine Saint-Denis, sans oublier les nombreuses animations concoctées par nos 81 animateurs.

Pour les vacances de printemps, les inscriptions sont closes et vos enfants s'amuseront du 7 au 18 avril sur le thème « À la frontière du monde invisible ».

Nous vous donnons rendez-vous pour notre prochaine **session estivale**, qui aura lieu du **7 juillet au 1<sup>er</sup> août 2025** avec le thème suivant : « Un été mouillé ». Espérons que ce ne sera pas le cas !

**Les inscriptions auront lieu à partir du 19 mai 2025.**



## Tarifs

3 ans-CM2	La semaine de 5 jours		La semaine de 4 jours (du 15/07 au 18/07)		Le mois /19 jours (du 07/07 au 01/08)	
	Habitants	Extérieurs	Habitants	Extérieurs	Habitants	Extérieurs
Quotient familial						
0 à 600	64 €	91 €	51 €	73 €	212 €	295 €
601 à 1000	67 €	96 €	54 €	77 €	222 €	310 €
Plus de 1001	70 €	100 €	58 €	80 €	231 €	324 €

6 <sup>ème</sup> -17 ans	La semaine de 5 jours		La semaine de 4 jours (du 15/07 au 18/07)		Le mois /19 jours (du 07/07 au 01/08)	
	Habitants	Extérieurs	Habitants	Extérieurs	Habitants	Extérieurs
Quotient familial						
0 à 600	74 €	106 €	59 €	85 €	245 €	314 €
601 à 1000	77 €	110 €	62 €	88 €	255 €	357 €
Plus de 1001	80 €	115 €	64 €	92 €	264 €	371 €

Nous vous rappelons que votre espace famille est accessible toute l'année, vous pouvez donc mettre à jour votre dossier et déposer vos documents quand vous le souhaitez.

### Rappel des documents obligatoires à fournir :

- Attestation de Quotient Familial janvier 2025
- Justificatif de domicile de -3 mois
- Règlement intérieur 2025 signé
- Attestation d'assurance EXTRASCOLAIRE
- Vaccin DTPolio à jour

## Sport : pensez à la salle de Sainte-Foy

Notre salle multisports située à Sainte Foy est disponible 7j/7 de 7h00 à 23h00.

Vous pouvez ainsi y pratiquer :

- du badminton
- du tennis
- ou encore du squash.

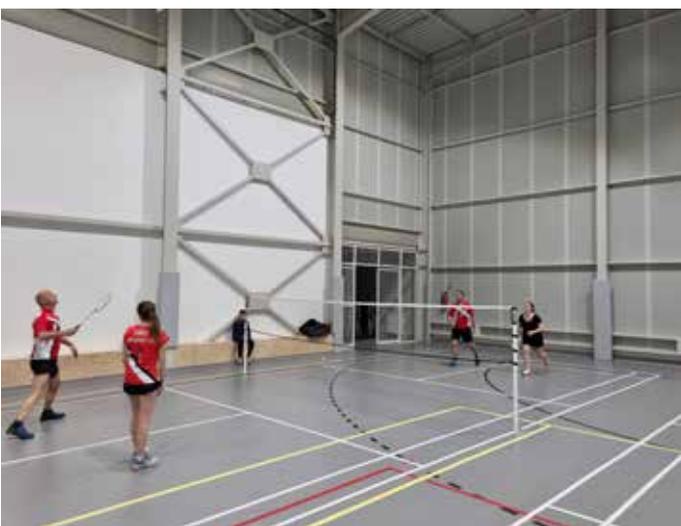
Il vous suffit de télécharger l'application **HeitzFit4** afin de pouvoir réserver le créneau et l'activité souhaitée.

Des tutos sont disponibles sur notre site internet [www.terroirdecaux.fr](http://www.terroirdecaux.fr)

Attention le matériel est à installer par vos soins en fonction du sport choisi.

### Tarifs

	Prix d'une séance		Carte de 10 séances		Abonnement annuel (1 séance/semaine)		Abonnement annuel (Minima 2 séances/semaine)	
	Habitants	Extérieurs	Habitants	Extérieurs	Habitants	Extérieurs	Habitants	Extérieurs
<b>Squash (séance de 40 min)</b>	10 € par pers	15 € par pers	90 €	95 €	180 €	185 €	300 €	305 €
<b>Salle multisports (séance de 1h30)</b>	8 € par pers	13 € par pers	70 €	75 €	155 €	160 €	260 €	265 €





## Un partenariat avec des entreprises locales



Les élus et les entreprises présentes ce soir là

À Bacqueville-en-Caux, en janvier dernier, Olivier Bureaux, entouré de quelques Vice-Présidents, a officiellement réceptionné au nom de Terroir de Caux un véhicule utilisé quotidiennement par les services et entièrement financé par le sponsoring d'entreprises locales.

La Société INFOCOM a orchestré la recherche et l'engagement des entreprises pour un contrat de 2 ans.

Un grand merci à :

**SARL QUIBEL MARTIAL COUVERTURE**  
**BNL MENUISERIE EBENISTERIE**  
**SARL ENTREPRISE MAZIRE**  
**SORETEX**  
**FREDERIC HUBERT MACONNERIE CARRELAGE**  
**REHABILITATION**  
**LAMENERGIES**  
**ETS MICHEL LECLERC SARL**  
**SARL HALBOURG ET FILS**  
**BCC-BRAY CAUX CONSTRUCTIONS**  
**DOUBLE L**  
**IKOS ENVIRONNEMENT**  
**IAD FRANCE - SYLVAIN ROBBE**  
**RÊVE DE BISONS**  
**LEAD**  
**AB ECORENOV**  
**SARL NLEC**  
**ETS ALAIN GUEVILLE**  
**ALUBAT NORMANDIE SARL**  
**DELI SMOOTHIE**



N'hésitez pas à faire appel à eux selon vos besoins

Mme & M. Guéville



Laurent Boudin



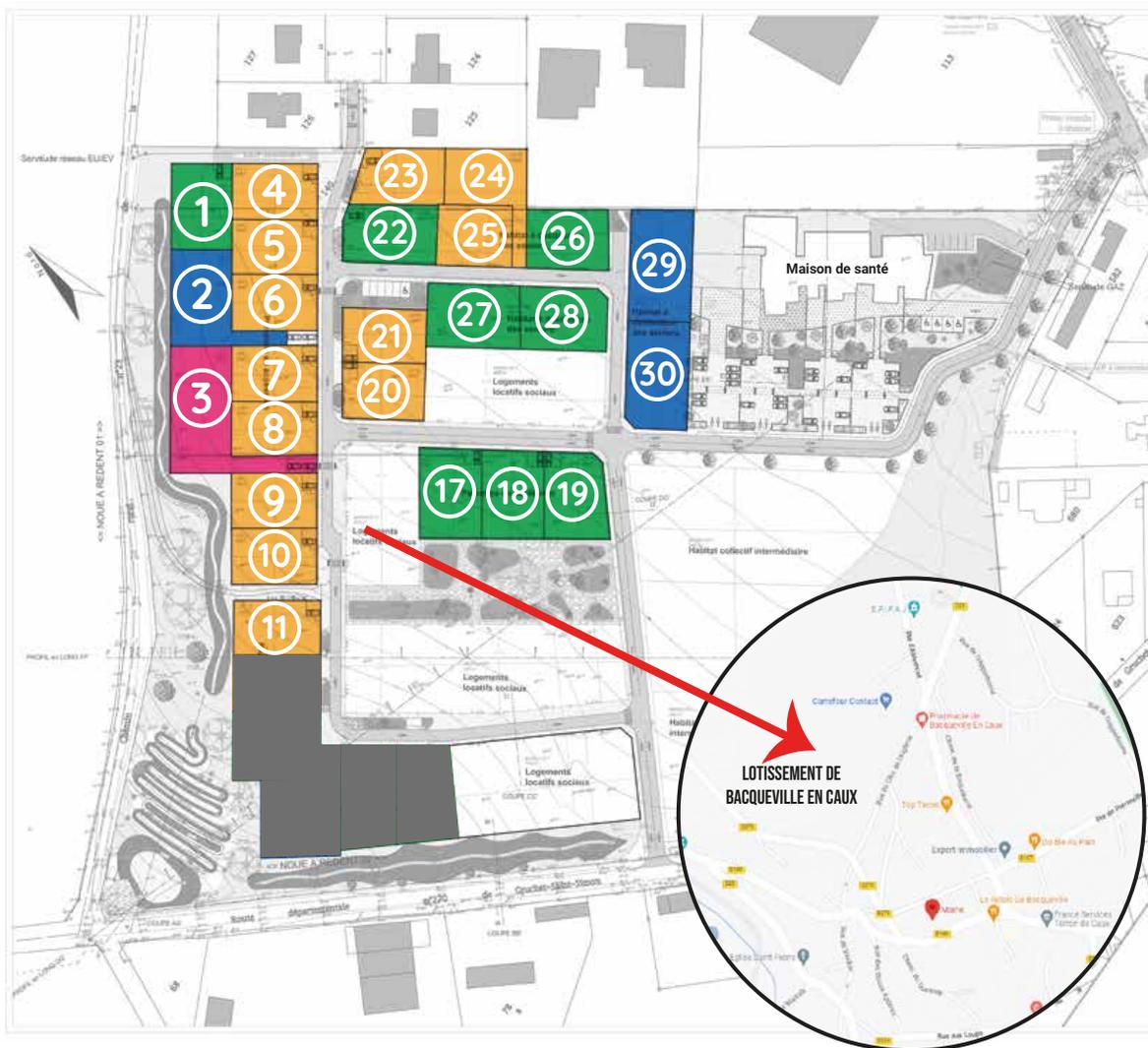
Sylvain Robbe



# LOTISSEMENT DE BACQUEVILLE EN CAUX

Lieudit «la Croix Mangea la»

Commercialisation des terrains



## Prix des parcelles :



de 491 à 554 m<sup>2</sup>  
65 000 €



de 560 à 658 m<sup>2</sup>  
70 000 €



de 711 à 760 m<sup>2</sup>  
75 000 €



960 m<sup>2</sup>  
80 000 €

Contact : [cgaillon@terroirdecaux.net](mailto:cgaillon@terroirdecaux.net)

Cadre réservé à l'administration

Reçu le : .....

Fiche arrivée par :

Mail     Courrier

Remise en main propre à : .....

**Réservation d'une parcelle**



Formulaire à remplir sur papier ou en ligne

**INFORMATIONS CONCERNANT LE OU LES CANDIDATS**

**Candidat :**

Mme, M. (rayer la mention inutile)

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse actuelle : .....

.....

Téléphone : .....

Mail : .....

**Conjoint :**

Mme, M. (rayer la mention inutile)

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse actuelle : .....

.....

Téléphone : .....

Mail : .....

**Situation familiale actuelle :**

Seul(e)

Union libre

Pacsé(e)

Marié(e)

**PARCELLE SOUHAITÉE**

Afin de pouvoir répondre au mieux à vos souhaits, merci de renseigner trois choix de parcelles dans l'ordre de vos priorités.

<b>Choix n°1 :</b>	<b>Choix n°2 :</b>	<b>Choix n°3 :</b>
Parcelle n° : .....	Parcelle n° : .....	Parcelle n° : .....

**PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE**

- Une copie des pièces d'identité de chaque candidat
- Une copie des pièces d'identité de (des) enfant(s) ou du livret de famille

Les informations recueillies sur ce formulaire sont collectées dans le cadre de l'attribution des parcelles du lotissement «la Croix Mangea la» à Bacqueville-en-Caux par la Communauté de Communes Terroir de Caux. Ce traitement est basé sur l'exécution d'un contrat. Les informations collectées seront transmises et analysées dans le cadre de la commission d'attribution des parcelles.

Les données seront conservées le temps de l'attribution de l'ensemble des lots de l'opération de lotissement puis archivées selon la durée légale des archives.

Conformément à la loi « informatique et libertés » modifiée vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de portabilité, ainsi qu'un droit à la limitation du traitement. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment en adressant un courriel accompagné d'un justificatif d'identité à [contact@terroirdecaux.net](mailto:contact@terroirdecaux.net).

Vous avez enfin la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Je soussigné, .....

Certifie et atteste que les informations déclarées ci-dessus sont exactes,

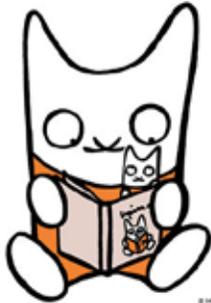
Fait à ..... Le .....

Signature :

Formulaire à remplir et à retourner à Céline GAILLON par mail à [cgaillon@terroirdecaux.net](mailto:cgaillon@terroirdecaux.net) ou à l'adresse suivante : Terroir de Caux, 11 Route de Dieppe 76730 Bacqueville-en-Caux / Téléphone : 02 35 04 72 01



## Culture : bébé à la page !



© Hilda-Dorcy Nemo

### BÉBÉS À LA PAGE

Un dispositif autour du Livre et de la Petite enfance proposé par la Médiathèque départementale de la Seine-Maritime

« Bébés à la page » est un dispositif proposé par la Médiathèque Départementale de Seine-Maritime (MDSM) qui vise à encourager, soutenir et accompagner les actions autour des livres en direction des tout-petits (0-3 ans).

Depuis 2018, plusieurs territoires seino-marins ont pu bénéficier de cet accompagnement d'une durée de 3 ans, et le territoire de Terroir de Caux vient de rejoindre le dispositif en 2025.

### De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de former les adultes travaillant au contact de la Petite Enfance à la question « Pourquoi et comment lire des livres avec des bébés ? », avec pour enjeu de valoriser les actions déjà existantes sur le territoire et de créer de nouveaux partenariats transversaux.



### Pour quel public ?

La formation s'adresse à tous les volontaires qui accueillent le public 0-3 ans parmi les personnels de bibliothèques (salariés ou bénévoles), les professionnels de

la Petite Enfance (RPE, crèches, MAM, assistantes maternelles...), les professionnels du social, du secteur scolaire (ATSEM), les élus...

### Comment se déroule le projet de façon concrète ?

Une réunion d'information sur le projet a eu lieu le 17 octobre 2024, qui réunissait un ensemble d'acteurs concernés par la question. Un groupe de 15 personnes s'est porté volontaire pour deux jours de formation initiale, qui s'est tenue à la bibliothèque de Luneray les 30 et 31 janvier 2025 grâce à la formatrice de l'Association Lire à Voix Haute Normandie, Corinne Do Nascimento. L'Association Lire à Voix Haute Normandie promeut ainsi la lecture individualisée au sein d'un groupe, chaque enfant choisissant le livre qu'il souhaite qu'on lui lise, l'adulte qui lit, ainsi que le rythme de lecture adopté.



Des réunions de suivi auront ensuite lieu tout au long des 3 années du projet dans diverses structures du territoire.



Parmi les 15 participants du groupe, on compte différents professionnels d'horizons variés notamment une

animatrice du Relais Petite Enfance (RPE), une assistante maternelle, deux élues, des bibliothécaires de Tôtes, Bertrimont, Luneray et Avremesnil, une référente familles à la Maison des Actions Sociales et Culturelles (MASC), des agents de crèches etc. Des partenariats entre structures étaient déjà mis en place auparavant, mais le temps de formation a permis de mieux se connaître et d'échanger autour de difficultés et de problématiques communes.

Ce temps précieux consacré à la lecture a également

offert la possibilité aux stagiaires de questionner leurs pratiques professionnelles auprès du jeune enfant. Si vous souhaitez plus d'informations sur le dispositif, vous pouvez contacter :

#### Lauréna MARTIN

Référente Petite Enfance  
à la MDSM

[laurena.martin@seinemaritime.fr](mailto:laurena.martin@seinemaritime.fr)

#### Anaïs ORAIN

Coordinatrice du réseau de bibliothèques Terroir de Caux  
[aorain@terroirdecaux.net](mailto:aorain@terroirdecaux.net)

## L'actualité des bibliothèques

La bibliothèque de Sainte-Foy (59, rue du Centre) vous propose...



**BIBLIOTHÈQUE  
DE SAINTE-FOY**

*Chaque mardi  
de 10h00 à 11h30*

**CAFÉ  
LECTURE**



**OUVERT  
À TOUS**

**Club  
tricot**

Ouvert à tous !

**1er vendredi du mois \***




*\*sauf pendant les vacances scolaires*

Pour tout renseignement n'hésitez-pas à appeler au **02 35 83 34 34**  
ou faire un mail à : [bibliothequesaintefoy@orange.fr](mailto:bibliothequesaintefoy@orange.fr)



Nos ambassadeurs du tri vont à votre rencontre

Parce que rien ne remplace un vrai contact, nos ambassadeurs du tri sont régulièrement présents sur vos bassins de vie afin d'échanger avec vous sur la thématique des déchets et répondre à toutes vos questions. Vous aurez ainsi l'occasion de les croiser sur les marchés du territoire ; n'hésitez pas à aller les voir !

**Auffay** : le 18 avril

**Bacqueville-en-Caux** : le 16 avril

**Longueville-sur-Scie** : le 27 avril

**Luneray** : le 20 avril

**Val-de-Saône** : le 26 avril

VENEZ À LA RENCONTRE DE NOS  
AMBASSEDEURS DU TRI SUR LE  
**MARCHÉ DE BACQUEVILLE EN CX**  
MERCREDI 16 AVRIL 2025



*On vous attend pour une approche  
ludique des consignes de tri !*

Avec la participation de Délismoothie : venez pédaler pour fabriquer votre smoothie !



 **Territoire de Caux**  
Communauté de Communes

**Et si vous faisiez  
des smoothies ?**

Les 16 et 18 avril (seulement) vous pourrez vous initier à une activité originale...

En effet, Valérie Lambrecq qui est à l'origine de la création de cette animation de « vélo smoothie » vous proposera une activité interactive où les participants pédalent sur un vélo connecté à un mixeur.

En pédalant, ils génèrent de l'énergie qui fait tourner le mixeur et permet ainsi de préparer un smoothie.

Ce sera l'occasion pour vous si vous tentez l'expérience, de combiner une activité physique bénéfique et une alimentation saine.

**Contact :**  
Delismoothie@outlook.com  
07 69 07 39 30



## Nouveau centre de tri

La Communauté de communes a changé de prestataire depuis le **1er janvier 2025**.

Les déchets collectés en porte à porte dans nos 79 communes sont désormais envoyés au centre de tri de **Guichainville**, mis en service en 2021 et ultramoderne : sa capacité de traitement est de 35 000 T/an.

Ce centre dispose des technologies actuelles les plus performantes.

La séparation des différents produits valorisables est réalisée par une succession de cribles balistiques, à disques ainsi que par des séparateurs optiques, des aimants et deux machines à courant de Foucault capables de reconnaître les matériaux selon leurs caractéristiques et leur composition chimique.



Exemple d'une caractérisation avec présence d'une machine à café, d'une lampe, de textile dans les emballages ! Ces éléments sont à déposer en déchetterie (ou en PAV pour le textile bien sûr).

### *Le saviez vous ?*

Une caractérisation consiste à analyser un échantillon de déchets prélevé sur une collecte des bacs d'ordures ménagères ou de déchets recyclables, et déterminer les différentes matières de déchets que nous pouvons trouver dans les bacs. Plus il y a d'erreurs, moins les filières peuvent récupérer les matières, et plus le coût de notre facture est élevé car nos déchets sont refusés par le centre de tri. Ils sont alors soit réorientés vers l'incinération ou sont tout simplement enfouis...

**La seule question à se poser désormais face à un déchet :**

**<<Est-ce que c'est un emballage ?>>**

**Si c'est oui, ne vous interrogez plus : c'est dans le bac jaune !**



## Aide au broyage

Nos déchetteries augmentent chaque année leurs volumes de réception des déchets verts. Or, cette gestion coûte particulièrement cher à la collectivité et se répercute également sur votre facture...

Si vous broyez vos branches et autres végétaux, cela facilite leur élimination mais cela vous permet aussi de les utiliser comme paillage pour maintenir l'humidité au sol et prévenir des mauvaises herbes.

Comme les années précédentes, le SMITVAD accompagne financièrement les particuliers de la façon suivante :

- 50 € sur le coût d'une prestation de broyage de végétaux exécutées par un professionnel.
- 30 % du prix d'achat (aide plafonnée à 300 €) pour l'achat d'un broyeur de végétaux.
- 80 % du montant de la location (limité à 1 journée ou 2 demi journées par an et par foyer) pour la location d'un broyeur de végétaux.

**Pour bénéficier de ces aides, voici les étapes :**

**Remplir le questionnaire** →



**Joindre la facture correspondante**

**Joindre un RIB et un justificatif de domicile**

**Renvoyer tous ces documents :**

Par courrier au SMITVAD, place de la mairie – BP 14 – 76760 YERVILLE  
Ou par mail à : [mathias.eusebe@smitvad.fr](mailto:mathias.eusebe@smitvad.fr)



Des composteurs en bois (dans la limite d'un par foyer) sont également disponibles à la Communauté de Communes :

– 15€ le composteur de 300 L

– 25€ le composteur de 600 L

Ces composteurs sont financés à hauteur de 50% par Terroir de Caux. En séparant les déchets alimentaires de votre poubelle grise, vous réduisez considérablement le volume des ordures ménagères et vous évitez que ces restes biodégradables soient enfouis.

Pour toute réservation, merci de contacter le service environnement :

**[ambassadeurtri@terroirdecaux.net](mailto:ambassadeurtri@terroirdecaux.net) ou 02.35.04.03.07**

 On ne lâche rien !



**Une fois identifiés, les emballages vidés de leur contenu doivent tous être mis dans le bac jaune.**

Pourquoi ne peut-on pas les imbriquer les uns dans les autres ?

Pensant bien faire, certains d'entre nous compactent les emballages ensemble, par exemple : une bouteille en plastique dans une boîte de céréales ou bien des pots de yaourt dans une boîte en métal, etc...

Écrasez vos emballages si vous avez besoin de gagner de la place. Mais ne les emboitez surtout pas car la séparation technique des emballages au centre de tri est difficile à réaliser.

En effet, le tri optique ne reconnaît que l'emballage extérieur.

Par exemple, l'électro-aimant qui capte les boîtes de conserve en acier emporte, malheureusement, le pot de yaourt emboîté dedans.

Autre exemple, le rayon infrarouge des trieurs optiques ne voit que l'emballage extérieur. Ainsi, des capsules en aluminium dans des boîtes en carton ne sont pas détectées.

Tous ces emballages ainsi dissimulés ne connaîtront pas de deuxième vie. Les bennes contenant ainsi des intrus seront refusées par le recycleur.

Alors n'imbriquez jamais un emballage dans un autre !

**Ces erreurs représentent un coût pour la collectivité, et donc pour l'utilisateur. Elles mettent à mal le bon fonctionnement du centre de tri et celui des filières de recyclage.**



(Campagne de Loches sur Touraine)

## Mangez-mieux, mangez local !

Depuis 2021, les élus de Terroir de Caux se sont engagés dans un **Plan Alimentaire Territorial** et souhaitent chaque fois que c'est possible, lutter contre la malnutrition, le gaspillage alimentaire et promouvoir le "mieux-manger".

Ainsi soutiennent-ils l'économie locale en valorisant les savoir-faire et en faisant la promotion des circuits courts. Le retour à une consommation saine et équilibrée est plus que jamais d'actualité. Or, nous avons la chance d'être entourés de producteurs variés, qui aiment leur métier et vous proposent des produits de qualité. Pensez à eux !

**Un guide des producteurs** est d'ailleurs toujours disponible pour vous orienter →



### FARINE

Ti-Bio Castor  
1706 Rue Des Frênes  
76850 FRESNAY-LE-LONG

### PRODUITS LAITIERS

(beurre, crème fraîche, lait) :  
Ferme du petit Fumechon  
345 rue des Tisserands  
76890 SAINT-VAAST-DU-VAL

### ŒUFS

La Belle de Beauval  
Impasse des manoirs  
76890 BEAUVAL-EN-CAUX

### VIANDE (POITRINE FUMÉE)

Ferme des Trois portes  
17 rue des trois portes  
76810 LUNERAY

### LÉGUMES

Clos Measure du P'tit Caux  
491 rue de l'horloger  
76890 SAINT-VAAST-DU-VAL

### FROMAGE DE CHÈVRE

Ferme des Marronniers  
76890 CALLEVILLE-  
LES-DEUX- EGLISES

Nous avons sélectionné une recette de quiche lorraine et les adresses où trouver de bons produits pour la réaliser (les points de vente sont indiqués dans le guide).

#### Pour la pâte :

300 g de farine  
150 g de beurre  
8 cl d'eau tiède  
1/2 càc de sel

#### Pour l'appareil :

4 poireaux  
25 cl de crème fraîche  
15 cl de lait / 4 oeufs  
125 g de poitrine fumée  
250 g de fromage de chèvre  
1 càc de noix de muscade  
Sel et poivre

#### Mélangez la farine et le sel.

Ajoutez le beurre puis l'incorporer à la farine en pétrissant rapidement et légèrement du bout des doigts. Vous devez obtenir une sorte de semoule grossière .

Incorporez petit à petit l'eau, jusqu'à ce que les ingrédients s'agglomèrent et forme une boule de pâte. Il faut très peu d'eau.

Pour faciliter l'étalement de la pâte, mettez-la entre 2 feuilles de papier cuisson.

Mettez la pâte dans le plat à tarte en gardant une des deux feuilles de papier cuisson pour mettre au fond du plat.

Réservez.

#### Nettoyez puis émincez les poireaux

Coupez la poitrine fumée en petits morceaux (lardons)  
Faites les revenir dans une poêle  
Ajoutez les poireaux dans la poêle et faites-les revenir. Réservez

Dans un saladier, battez les œufs, la crème et le lait. Ajoutez la noix de muscade, le sel et le poivre  
Ajoutez les lardons/poireaux à la préparation. Mélangez.

Étalez la pâte dans le moule fariné et beurré ou doté de papier sulfurisé

Ajoutez la préparation  
Coupez en rondelles le chèvre et déposez-le sur la quiche

Cuisez au four 25 à 30 minutes.

(Coût estimé : entre 3€ et 5€ par personne)



## Recensement des mares



Cette année, Terroir de Caux, en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie, a décidé de réaliser un inventaire des mares de 8 communes de la Vallée de la Vienne.

En effet, très peu de mares sont connues sur le territoire, pourtant il en existe tout de même. Dans le cadre de cette démarche, un inventaire participatif des mares était proposé aux habitants le 1er mars 2025 à Thil-Manneville.

### Dans quel but ?

L'objectif d'un inventaire participatif est d'intégrer les citoyens dans la découverte, le recensement et la caractérisation des mares. Cela permet de connaître leur état d'avancement, c'est-à-dire savoir si elles sont faiblement ou fortement comblées par de la vase ou des sédiments. Une fois cet état d'avancement connu, il sera plus facile de prioriser les mares sur lesquelles il est nécessaire d'agir pour éviter qu'elles ne disparaissent.

### Comment cela s'organise-t-il ?

Pour une première édition d'inventaires participatifs, le soleil était au rendez-vous et une dizaine de citoyens étaient présents.

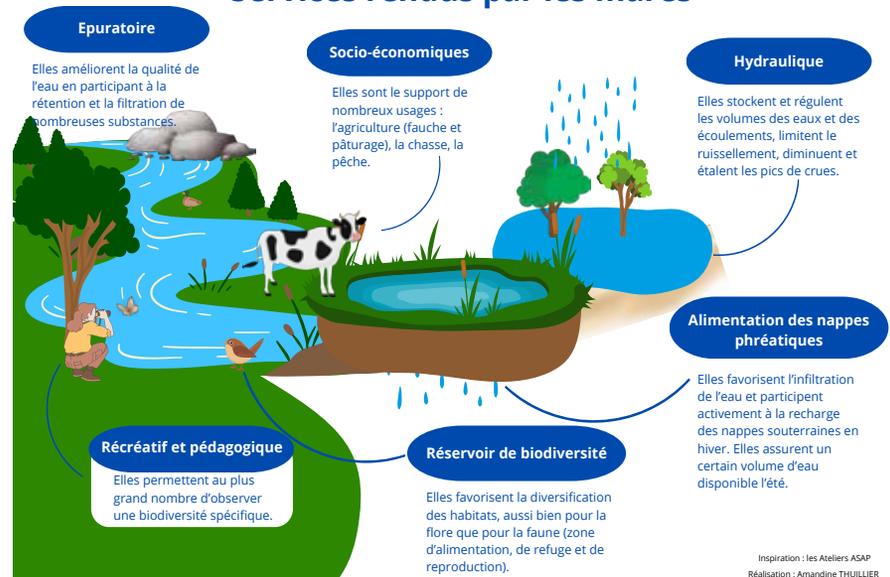
L'animation a débuté à 14h par les explications de Pauline LE GARREC du Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie. La commune de Thil-Manneville ayant été au préalable sectorisée en fonction des mares potentielles à vérifier, chaque groupe avait un ou plusieurs secteurs à prospector pour confirmer ou infirmer la présence des mares potentielles et caractériser leur stade d'évolution. Les propriétaires et habitants ont été avertis au préalable du passage des bénévoles qui ont donc en général été plutôt bien accueillis. Finalement, 9 mares ont été caractérisées et confirmées, 7 sont considérées comme disparues. En revanche, 5 mares restent potentielles car les propriétaires n'ont soit pas donné leur accord pour que les bénévoles viennent voir leur mare, soit parce qu'ils étaient absents lors de l'inventaire. L'animation s'est clôturée par un goûter offert par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie.

### Quel bilan ?

Cette toute première édition d'inventaire participatif s'est relevée globalement positive. Une seconde session sera sûrement proposée en septembre dans une autre des 8 communes de la Vallée de la Vienne.



## Services rendus par les mares





# Bacqueville- en-Caux

Lotissement lieudit  
<< La Croix mangea la >>

## Terrains à Vendre

PARCELLES VIABILISÉES  
-  
LIBRE DE CONSTRUCTEUR

**30 LOTS**

Terrains à bâtir  
de 491m<sup>2</sup> à 960m<sup>2</sup>

